

Insecticide des arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et rosiers.



Exemptor®

Contient :
Thiaclopride 100 g/kg
Sous forme de granulés (GR).

AMM N° 2090040

Classement : Xn - Nocif / N - Dangereux pour l'environnement



5 kilos



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Exemptor®

Insecticide des arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et rosiers



Le produit

Exemptor® est un insecticide granulé systémique contenant 10% de thiaclopride.

Il contrôle les otiorrhynques, les mouches blanches (aleurodes), les pucerons, et certaines chrysomèles des plantes ornementales en traitement préventif lors de la phase de rempotage.

Sa formulation - granulé prêt à l'emploi - est destinée à être incorporée dans les supports de culture horticoles. **Exemptor®** est ensuite absorbé par les racines pour être véhiculé dans les plantes jusqu'aux parties aériennes permettant une protection longue durée contre les attaques des ravageurs.

La substance active : thiaclopride est un insecticide de la famille des chloronicotinyles de nouvelle génération avec un mode d'action différent des insecticides communément utilisés. Il agit sur le système nerveux des insectes en perturbant la transmission de l'influx nerveux. Il a un large spectre d'activité sur les ravageurs y compris des populations qui seraient devenues résistantes à d'autres groupes d'insecticides comme les pyréthroides, organophosphorés et carbamates.

Doses et usages autorisés

Il est autorisé exclusivement pour être mélangé aux substrats des conteneurs de cultures ornementales non alimentaires (arbres et arbustes d'ornement, rosiers et cultures florales). Le substrat traité ne doit pas être utilisé pour des cultures consommables par l'homme ou les animaux.

- **Dose autorisée**
300 g par m³ de substrat.

- **Usages homologués**

Usages	Ravageurs
Traitement du sol : traitements généraux	Otiorrhynques
Arbres et arbustes d'ornement, cultures florales diverses	Otiorrhynques, pucerons, ravageurs divers
Rosiers	Pucerons.



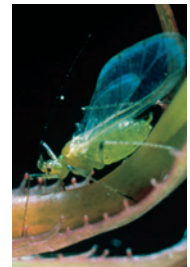
1- Aleurodes ou Mouches blanches



2- Otiorrhynques adulte



3- Larve d'Otiorrhynques



4- Puceron

Champ d'activité

Les principaux ravageurs contrôlés sont à la fois des insectes foliaires comme les pucerons, les mouches blanches (*Trialeurodes vaporariorum*), certaines chrysomèles comme le criocère du lys, et des insectes du sol comme l'otiorrhynque.

L'efficacité d'**Exemptor®** est visible une à deux semaines après le traitement et sa persistance est de l'ordre de 2 à 4 mois sur les ravageurs des parties aériennes et de 6 mois sur les otiorrhynques.



Le mode d'emploi

Exemptor® doit être utilisé seulement en incorporation avec le support de culture.

Exemptor® doit être bien mélangé avec le substrat, le mélange peut être manuel ou mécanique. Le produit étant peu mobile la qualité et la régularité de l'incorporation sont essentielles pour assurer un contrôle optimum des insectes du sol et des insectes foliaires.

Au moment de l'incorporation prendre toutes les mesures possibles afin d'éviter tous risques de contamination de l'environnement extérieur.

Les traitements de surface ne sont pas efficaces.



Exemptor®

Insecticide des arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et rosiers

Recommandations particulières

- **Exemptor®** doit être utilisé seulement en incorporation avec le support de culture.
- **Exemptor®** est très sélectif vis-à-vis des arbres et arbustes d'ornement, des cultures florales diverses et des rosiers. Toutefois, compte-tenu de la diversité des espèces et des cultivars susceptibles d'être traités, il conviendra de vérifier la sélectivité par un test limité avant la généralisation d'un traitement.
- Afin de prévenir l'éventuelle apparition de phénomènes de résistance aux ravageurs, il conviendra d'alterner les éventuels traitements ultérieurs avec des produits à base de substances actives différentes du thiaclopride ou de la famille des chloronicotinyles.
- Conserver à l'abri du gel.

Les précautions



Précautions à prendre

● Au cours du stockage

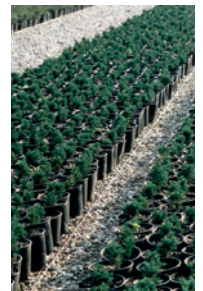
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour animaux et hors de portée des enfants.
- Stocker le produit dans un endroit sec, frais, à l'abri du gel.

● Au cours de l'emploi

- Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection pendant toutes les phases de manipulation de la préparation. Porter un masque anti-poussière pendant la phase de traitement du compost.
- Ne pas avaler.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.
- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver abondamment à l'eau.
- En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

● Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.



● Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- **Site** : www.adivalor.fr
- **Email** : infos@adivalor.fr
- **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

Pour plus d'informations ou l'installation d'un Phytobac®, contacter votre distributeur ou prendre rendez-vous auprès de celui-ci pour un diagnostic complet.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
----------	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
----------	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
----------	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
-----------	--	--

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel.
-----------	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.
 ** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
 © Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
 N°Vert 0 800 008 401
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



BAYER S.A.S.
 Activité Espaces Verts
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
 Fax : 04 72 85 42 89



Exemptor®